

Bibliothèque Paul-Mercier

Politique d'utilisation des postes de visionnement

La bibliothèque Paul-Mercier met à la disposition de ses abonnés cinq postes de visionnement.

Règles d'utilisation des postes de visionnement

Pour utiliser un poste de visionnement, vous devez être un abonné de la bibliothèque et votre dossier doit être en règle.

Règles d'utilisation

- Les postes de visionnement peuvent être utilisés par un maximum de deux personnes par poste.
- L'utilisation est limitée au visionnement d'un seul film par jour par utilisateur.
- L'utilisation d'un poste de visionnement est accessible aux abonnés de 12 ans et plus dans le secteur Adultes et de 12 ans à 17 ans dans le secteur Ados.
- Un abonné de 18 ans et plus peut être accompagné d'un utilisateur âgé de 9 ans à 12 ans pour l'utilisation d'un poste dans le secteur Adultes.
- Le visionnement est permis uniquement pour les films identifiés « Pour consultation sur place seulement ».

Utilisation des postes de visionnement

Lorsque vous désirez utiliser un poste de visionnement, présentez-vous au bureau d'information à l'étage. Un membre du personnel vous remettra l'équipement suivant et conservera votre carte d'abonné le temps de l'occupation du poste de visionnement :

- Manettes pour le téléviseur et le lecteur Blu-Ray.
- Émetteur.
- Écouteurs (les écouteurs personnels peuvent être utilisés).

Afin de maintenir propres et en bon état les lieux, les équipements et le mobilier et d'en permettre l'utilisation pour tous, nous vous demandons de :

- Manipuler avec soin les équipements qui vous sont prêtés.
- Replacer le film dans son boîtier et ensuite sur l'étagère lorsque vous avez terminé.
- Fermer le téléviseur et le lecteur Blu-Ray lorsque vous avez terminé.
- Remettre les équipements qui vous ont été prêtés au membre du personnel qui se trouve au bureau d'information.